

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 2 JUILLET 2015

DELIBERATION N°2015-16

OBJET : Arrêt du Compte de Gestion 2014
Approbation du Compte Administratif 2014
BUDGET PRINCIPAL

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, Mme AMIEL, M. GUILHOT, Mme DULON, M. TENE et Mme BESSIERE

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme KLINGENFUS et M. CADAS

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET et Mme COUTTENIER

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mmes FLOUREUSSES et PRUVOT

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. SIMION

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le Conseil d'Administration doit :

- entendre, débattre et arrêter le compte de gestion 2014 établi par le Comptable Public et afférent au budget principal du Centre de Gestion 31 ;
- examiner et approuver le compte administratif 2014 du même budget principal.

L'approbation du compte administratif devant être réalisée en son absence, le Président se retire et l'assemblée est présidée par M. André CLEMENT, 1er Vice-Président.

Le compte administratif du budget principal est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	10 863 657.35€	Recettes	282 238.34€
Dépenses	7 641 364.32€	Dépenses	299 243.16€
Excédent de l'exercice	3 222 293.03€	Déficit de l'exercice	-17 004.82€
Excédent reporté	4 294 120.18€	Excédent reporté	119 978.97€
Excédent global	7 499 590.28€	Excédent global	102 974.15€

Après en avoir délibéré et après examen du compte de gestion, étude du compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion 2014 afférent au budget principal établi par le Payeur Départemental ;
- d'approuver à l'unanimité les résultats 2014 et d'adopter le Compte Administratif 2014, afférent au budget principal, conformément à la présentation faite à l'assemblée ;
- de donner mandat au Président pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
Le 02 juillet 2015

Le Président,
Pierre IZARD